

L'implication de l'élevage dans les dispositifs de gestion de la biodiversité contribue-t-il à conforter sa durabilité ? L'exemple du Luberon (Provence-Alpes-Côte d'Azur, France)

Fonty C., Lasseur J., Garde L., Georges G.

in

Bernués A. (ed.), Boutonnet J.P. (ed.), Casasús I. (ed.), Chentouf M. (ed.), Gabiña D. (ed.), Joy M. (ed.), López-Francos A. (ed.), Morand-Fehr P. (ed.), Pacheco F. (ed.).
Economic, social and environmental sustainability in sheep and goat production systems

Zaragoza : CIHEAM / FAO / CITA-DGA

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 100

2011

pages 113-117

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=801491>

To cite this article / Pour citer cet article

Fonty C., Lasseur J., Garde L., Georges G. **L'implication de l'élevage dans les dispositifs de gestion de la biodiversité contribue-t-il à conforter sa durabilité ? L'exemple du Luberon (Provence-Alpes-Côte d'Azur, France)**. In : Bernués A. (ed.), Boutonnet J.P. (ed.), Casasús I. (ed.), Chentouf M. (ed.), Gabiña D. (ed.), Joy M. (ed.), López-Francos A. (ed.), Morand-Fehr P. (ed.), Pacheco F. (ed.). *Economic, social and environmental sustainability in sheep and goat production systems*. Zaragoza : CIHEAM / FAO / CITA-DGA, 2011. p. 113-117 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 100)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

L'implication de l'élevage dans les dispositifs de gestion de la biodiversité contribue-t-il à conforter sa durabilité ? L'exemple du Luberon (Provence-Alpes-Côte d'Azur, France)

C. Fonty^{*,***}, J. Lasseur^{**}, L. Garde^{***} et G. Georges^{*}

^{*}Parc naturel Régional du Luberon (France)

^{**}INRA, Institut National pour la Recherche Agronomique (France)

^{***}CERPAM, Centre d'Etude et de réalisation Pastorales Alpes Méditerranée (France)

lasseur@avignon.inra.fr

Abstract. In the Luberon Massif, the presence of the National Park supported the management of the limestone grasslands by using pastoral sheep farming. Our goal is to analyze the influence of the agri-environmental schemes and their recent evolution on the durability of the sheep farming systems by introducing the resilience concept.

Keywords. Luberon – Farming system – Sheep – Durability – Resilience.

L'implication de l'élevage dans les dispositifs de gestion de la biodiversité contribue-t-il à conforter sa durabilité ? L'exemple du Luberon (Provence-Alpes-Côte d'Azur, France)

Résumé Dans le massif du Luberon, la présence d'un Parc naturel a favorisé une démarche de gestion des écosystèmes remarquables de pelouses sèches à travers le redéploiement de systèmes d'élevage ovins sur parcours. Notre propos est d'analyser l'influence des dispositifs de gestion agri-environnementaux et de leurs évolutions récentes sur la durabilité des systèmes d'exploitation ovins en y introduisant le concept de résilience.

Mots-clés. Luberon – Système d'élevage – Ovin– Durabilité– Résilience.

I – Les dispositifs agri-environnementaux

1. Le Luberon, un territoire pionnier pour la gestion de la biodiversité par l'élevage pastoral

La région méditerranéenne, « point chaud » de la biodiversité au niveau mondial, abrite une flore vasculaire remarquable (30 000 taxons dont 50% d'endémiques). Dans cette zone biogéographique, le territoire du Parc naturel régional du Luberon est d'un intérêt remarquable avec près d'un tiers de la flore française représentée dont un fort pourcentage d'espèces méditerranéennes. Cette biodiversité végétale s'exprime surtout dans les formations de garrigues et pelouses sèches. Dans le contexte nord méditerranéen, ces formations constituent des habitats prioritaires de grande importance biologique.

Historiquement façonnés par des activités de polyculture-élevage, ces paysages typiquement méditerranéens sont aujourd'hui menacés par la fermeture forestière progressive du fait d'un exode rural déjà ancien couplé à l'intensification agricole observé dans les années 1950-1980.

Dans les années 1980-1990, l'élevage désormais en phase de spécialisation et d'accroissement des effectifs entame un redéploiement pastoral, encouragé par les gestionnaires du Parc naturel. Les mesures agri-environnementales confortent ce processus à

partir de 1995. La construction locale de ces premiers contrats favorise leur adaptation au contexte, leur appropriation par les éleveurs, enfin leur large déploiement. Le bilan en est alors très positif du point de vue de tous les acteurs.

Mais après 2002 ces contrats agri-environnementaux souffrent des modifications des politiques publiques au niveau national qui transforment de véritables projets de territoire [Opération Locale Agri-environnementale (OLAE); puis Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE)] en actions centrées sur des objectifs environnementaux limités à des périmètres réduits [Contrats d'Agriculture Durable (CAD)]. A partir de 2007, les Mesures Agri-environnementales Territorialisées (MAET), dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal créé pour la période 2007-2013 s'appliquent sur des territoires restreints à des habitats prioritaires de la Directive Habitat.

2. L'engagement des éleveurs dans la contractualisation agri-environnementale

L'élevage ovin en Luberon est diversifié. Des enquêtes réalisées auprès d'éleveurs ovins de ce territoire (Lasseur, 2005; Mouret, 2003) établissent différents types parmi les contractants, caractérisés par des systèmes d'exploitations ou des perceptions différentes de la contractualisation. Mouret identifie 3 groupes d'éleveurs adhérents: les éleveurs « libres », les éleveurs « performants » ainsi que les éleveurs « traditionnels ». En 2010, la réalisation de 11 entretiens semi-directifs auprès d'éleveurs ovins confirme ces trois mêmes tendances (Fonty, 2010).

Les éleveurs « libres », d'origine extérieure au métier et à la région, se caractérisent par un système d'élevage de type herbassier évoluant vers un système préalpin (Mary *et al.*, 2004). Ce groupe revendique des savoirs et savoirs faire pour la conduite du troupeau en gardiennage et la capacité à gérer la ressource pastorale. Les éleveurs « performants », d'origine locale et caractérisés par un système spécialisé sédentaire, considèrent davantage que la reconnaissance du métier d'éleveur se fait par la valorisation du produit fini. Enfin, les éleveurs « traditionnels » sont moins attachés à des revendications de savoirs faire. Caractérisés généralement par un système préalpin transhumant l'été en montagne, ils sont les plus ouverts à de nouvelles formes de connaissances que pourrait permettre la contractualisation.

Tous ces éleveurs ont choisi de contractualiser l'impact de leur troupeau sur des milieux naturels, c'est-à-dire de rechercher une reconnaissance et une valorisation des « externalités positives » de leur élevage. Mais la « demande » en service environnementaux, instable, contribue-t-elle à terme renforcer la durabilité de l'élevage ?

II – Les notions de durabilité appliquées aux systèmes d'élevages du Luberon

1. La durabilité à l'échelle de l'exploitation et des territoires

Terrier *et al.* (2010) distinguent une durabilité restreinte au niveau de l'exploitation agricole impliquant une forte dimension environnementale et une durabilité étendue à des niveaux plus englobants tels que le territoire local impliquant une forte dimension sociale. La notion de durabilité peut ainsi être appréhendée au niveau du système de production. En effet, une agriculture durable doit d'abord être durable par et pour elle-même en assurant sa propre reproduction à travers ses pratiques agricoles ainsi que le renouvellement des ressources qu'elle mobilise.

Or, en milieu méditerranéen, c'est avant tout l'importante variabilité climatique interannuelle qui conditionne la production de ressources pastorales. Vela (2002) montre que ce facteur

influence plus fortement la flore que la pression de pâturage. Garde (1992) montre également que les variations climatiques peuvent faire varier de 50 % la production de phytomasse d'une année à l'autre sur les pelouses. Il en résulte l'importance, pour des systèmes extensifs, de dégager des marges de manœuvre, au-delà des sites « étroits » contractualisés essentiellement sur des pelouses. Par la mobilisation de quartiers embroussaillés et boisés le contrat permet en ce sens une mobilisation foncière qui sécurise le système de pâturage et renforce l'autonomie alimentaire de l'exploitation ainsi que sa capacité de résistance aux chocs climatiques. C'est cependant par l'intégration du contrat à l'échelle de l'ensemble du système d'exploitation que l'on peut apprécier sa contribution à une meilleure durabilité. Cette appréciation sera portée à l'échelle du collectif d'éleveurs sur le territoire.

A l'échelle du territoire, la contractualisation agri-environnementale apparaît favorable du point de vue écologique. En permettant le pâturage sur des espaces nouvellement accessibles, les contrats permettent de limiter l'embroussaillage. En effet, alors que plusieurs suivis diachroniques mettent en évidence une augmentation des surfaces boisées de plus de 50% entre 1944 et 1999 sur le massif du Petit et du Grand Luberon (Garde, 1982 ; Trivelly *et al.*, 2000), les actions de débroussaillages ainsi que l'ouverture de certaines portions de territoire au pâturage à partir de 1995 ont contribué à ralentir cette dynamique de progression forestière. Considérer la durabilité sur des échelles plus globales implique aussi de prendre en compte l'interaction entre écosystèmes et socio-systèmes, notamment dans leur capacité à faire face aux évolutions en cours. En considérant les relations entre l'homme et son environnement dans le cadre d'un système socio-écologique, Berkes (2007) propose de distinguer 4 dimensions particulières conditionnant la résilience de ces systèmes : la capacité à faire avec le changement et l'incertitude, le renouvellement de la diversité, la capacité à combiner différentes formes de savoirs (scientifique/local et traditionnel), la capacité à susciter de l'auto-organisation. Nous nous proposons d'analyser la contractualisation en regard de ces quatre dimensions.

2. La durabilité analysée sous l'angle de la résilience

A. Capacité à faire avec le changement et l'incertitude

Les contrats ont imposé le respect de dates de pâturage et de taux de raclage fixes pour évaluer les pratiques des éleveurs. A priori cette rigidité ne permet pas forcément le développement de capacités d'adaptations chez les éleveurs contractants. En réalité, les dispositions imposées par les gestionnaires ont été élaborées en prenant appui sur les pratiques des éleveurs-bergers utilisant déjà ce territoire. Les dates de pâturages ont été choisies non pas seulement pour maintenir sur le site les espèces rares et sensibles mais également pour protéger le renouvellement d'espèces intéressantes au niveau pastoral comme *Aphyllanthes monspeliensis* face à un pâturage trop précoce au printemps.

Les structures techniques, prenant appui sur les expériences passées, ont également fait évoluer les cahiers des charges afin de permettre aux éleveurs de s'adapter suivant les conditions climatiques variables chaque année. Ainsi, les plans de gestion des nouvelles MAET en 2008 stipulent que ceux-ci pourront être : « *ajustés ou modifiés annuellement dans le cas de circonstances exceptionnelles (conditions climatiques exceptionnelles, absence d'eau sur le site)* ».

Enfin, face aux variations économiques, parfois brutales, les contrats constituent un complément de revenu stable. Ils représentent aussi pour certains éleveurs peu stabilisés sur le plan foncier une forme de sécurité pendant 5 ans sur des espaces naturels. Toutefois, d'autres éleveurs, plus établis, craignent que ces contrats n'empêchent pas à long terme la dynamique actuelle du territoire qui tend progressivement vers une urbanisation généralisée concurrençant de plus en plus ces exploitations sur leurs terres agricoles. Il reste enfin à interroger l'instabilité chronique de ces dispositifs, en termes de procédures, enveloppe financière globale à l'échelle du territoire, et surtout zonage de plus en plus restrictif. Le découragement des éleveurs face à un dispositif perçu tout à la fois comme rigide (concernant les engagements des éleveurs) et

instable (concernant les engagements de l'Etat) la capacité précarise considérablement de tels dispositifs à agir *dans la durée* et à *l'échelle territoriale*.

B. Renouveau de la diversité

Au niveau de la sociodiversité, c'est-à-dire ici la diversité des systèmes d'élevages, les contrats ont agi tout d'abord comme un filtre tendant à sélectionner les exploitations spécialisées en logique d'accroissement d'effectif dont l'évolution allait dans le même sens que la demande du gestionnaire, celui d'un redéploiement pastoral. C'est au sens de Landais (1998) une atteinte à la durabilité d'un collectif d'exploitations dont la diversité les rend aptes à se saisir de la multiplicité des enjeux environnementaux sur le territoire

Pourtant parmi la population d'éleveurs signataires des contrats, ceux ci ont réussi à réintroduire une diversité de pratiques et de stratégies au sein d'un dispositif apparemment uniformisateur. Basant leurs choix sur des conceptions idéologiques de leur métier, ils démontrent une ouverture différente à l'acquisition de nouvelles références techniques ou de nouveaux savoirs faire. Les éleveurs « performants », peu pastoraux, sont en attente d'aide technique faute de quoi la contractualisation leur est perçue davantage comme une simple source de revenu supplémentaire. Les éleveurs « libres », au contraire, récusent les pratiques demandées et revendiquent la reconnaissance de leurs propres façons de faire. Les éleveurs « traditionnels » quant à eux sont plus aptes à combiner une diversité de ressources intégrant les surfaces de contrats dans un système conservant sa cohérence. Cette diversité des pratiques a des impacts différents sur les milieux. Il est difficile d'en évaluer les résultats sur la biodiversité étant donné les multiples facteurs en action comme la variabilité climatique (Vela, 2002 ; Garde, 1992).

C. Combiner différentes formes de savoirs

Le principe même de la contractualisation permet de confronter différents types d'acteurs du territoire autour de conceptions sur la façon de gérer les espaces de pelouse.

C'est d'abord entre éleveurs que se comparent différentes représentations de leur métier mais sans qu'il ait véritablement d'échange. En effet, on note peu de débats techniques rendant compte d'interactions et d'apprentissages croisés entre savoirs des éleveurs (Mouret, 2003).

C'est ensuite entre éleveurs et techniciens pastoraux que se révèlent parfois des divergences de conceptions, entre savoirs « intuitifs » des uns et cadres techniques formalisés des autres.

Mais c'est surtout entre éleveurs et gestionnaires de la biodiversité que ces contrats révèlent la complexité de combiner différentes formes de savoirs ; les pastoralistes faisant alors office de traducteurs. D'une part, ils ne travaillent pas sur le même « objet » ; ce qui paraît pelouse pour tous est un garde-manger pour les uns et un support de biodiversité pour les autres. D'autre part, des savoirs construits différemment (accumulation pragmatiques d'observations d'un côté, méthodes scientifiques de relevés de l'autre) s'opposent.

D. Susciter l'auto-organisation

Ces dispositifs ont encouragé l'organisation collective des éleveurs autour de la mobilisation de certains espaces de pâturage à aménager et gérer au sein d'associations pastorales. Il ne s'agit pas d'une auto-organisation au sens d'une initiative issue des exploitations, mais d'un accompagnement porté par les structures techniques. Ces associations d'éleveurs sont cependant ensuite directement gérées par les adhérents, suscitant ainsi une prise en charge collective des décisions de gestion des sites concernés. Le contrat constitue alors un outil de consolidation du lien entre exploitations et territoire.

III – Conclusion

Lors de leur mise en place initiale sur le territoire du Luberon, ces contrats ont accompagné des dynamiques de stabilisation (« éleveurs », libres) ou d'accroissement des effectifs (« éleveurs performants », et « traditionnels »,), tout en mettant de côté les petits éleveurs diversifiés. La contractualisation a encouragé la rencontre de plusieurs acteurs autour d'un même espace, favorisant l'échange et le partage de connaissances.

Mais ces contrats ont aussi leur dynamique propre. Les surfaces contractualisées diminuent et se superposent de plus en plus sur des zonages strictement écologiques. Ainsi ces nouveaux contrats risquent de créer un déséquilibre entre dimension sociale, oubliée, et dimension environnementale, privilégiée. Cela peut affecter les réseaux d'échanges de savoirs entre éleveurs et gestionnaires, en créant des sentiments mêlés de dépendance, voire d'incompréhension. Plus ces zonages sont restrictifs, plus une situation de rente au profit des bénéficiaires risque de s'installer. A l'inverse d'une dynamique de développement à l'échelle d'un collectif d'éleveurs fonctionnant en réseau informel sur un territoire, c'est une logique de sélection sur des bases non validées collectivement qui s'impose.

La durabilité de l'élevage s'appuiera de plus en plus sur sa capacité à intégrer les enjeux de société et à évoluer avec eux. Les politiques publiques doivent favoriser cette dynamique en assurant une intégration des enjeux environnementaux dans les exploitations et en assurant une prise en charge collective de la biodiversité sur le territoire. Reconnaître en premier lieu, la qualification Haute Valeur Naturelle des systèmes d'élevage pâturant des milieux naturels, par une mesure généraliste basée sur un cahier des charges favorisant les bonnes pratiques de pâturage et pouvant être adapté régionalement, soutiendrait la socio-diversité des exploitations. En complément, c'est à l'échelle de territoires animés par un gestionnaire que devrait s'élaborer la prise en charge durable des enjeux de biodiversité. Elle devrait se traduire par une nouvelle génération de contrats adaptés aux situations locales, permettant de répondre à des enjeux de gestion spécifiques à l'échelle d'un zonage élaboré avec et donc reconnu par les acteurs locaux.

Références

- Berkes F., 2007.** Understanding uncertainty and reducing vulnerability: Lessons from resilience thinking. Dans : *Nat. Hazards*, Vol. 41, pp. 283-295.
- Fonty C., 2010.** *Le Parc naturel régional du Luberon et la préservation des milieux ouverts. Bilan des actions, perception des éleveurs ovins et perspectives futures de suivi.* Parc naturel régional du Luberon. 51 pp..
- Garde L., 1992.** Pâturage et richesse biologique. Bilan d'un aménagement pastoral : Les crêtes du Grand Luberon 1982-1991. 45 pp.
- Landais E., 1998.** *Agriculture durable, les fondements d'un nouveau contrat social ?* INRA, 15 pp.
- Lasseur J., 2005.** Sheep farming systems and nature management of rangeland in French Mediterranean mountain areas. Dans : *Livestock Production Science*, 96, pp. 87-95
- Mary J.P., Ravier C., Fabre P., Gontier D. et Bataille J.F., 2004.** *Guide technique des cas types ovins viande en Provence-Alpes-Cote d'azur.* Organisation régionale de l'Elevage Apes-Méditerranée. Manosque. 86 pp.
- Mouret S., 2003.** Politiques environnementales et dynamique des conceptions des métiers d'éleveurs : quand les objets techniques s'en mêlent. Mémoire de DEA, EMTS, 65 pp.
- Terrier M., Gasselin P. et Le Blanc J., 2010.** Evaluer la durabilité des systèmes d'activités des ménages agricoles pour accompagner les projets d'installation en agriculture. La méthode EDAMA, 13 pp.
- Trivelly E., Dutoit T. et Daigaux J., 2000.** Transformation des paysages de pelouses sèches des crêtes du Grand Luberon. Element historique pour une aide à la décision de gestion. Dans : *Courrier scientifique du Parc naturel régional du Luberon*, No. 4, pp. 38-56.
- Vela E., 2002.** Biodiversité des milieux ouverts en région Méditerranéenne. Le cas des pelouses sèches du Luberon (Provence calcaire). Thèse Doctorat, Université de Droit, d'Economie et des Sciences d'Aix-Marseille 3, 302 pp.